

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **12 janvier 2026** à 19 heures 30.

Sont présents:  
René Bergeron  
Steven Laroche  
Nathalie Vallée  
Marie-Noëlle Bélanger  
Sébastien Bilodeau

Est / sont absents:  
Martin Dubois

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, Mme Élisabeth Charest, directrice générale et greffière-trésorière.

8 personnes étaient présentes dans la salle.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**2026-01-005**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 1er décembre 2025
- 4 - RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL
- 5 - FINANCES
  - 5.1 - Présentation et adoption des comptes à payer / Décembre 2025
- 6 - AFFAIRES COURANTES
  - 6.1 - Octroi de contrats / PG Solutions
  - 6.2 - Autorisation / Renouvellement des assurances dommages
  - 6.3 - Avis d'intérêt / Programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la FQM
  - 6.4 - Dépôt / Lettre d'annonce confirmant la subvention du FRR volet 2 pour le service intermunicipal d'urbanisme
  - 6.5 - Dépôt / Lettre d'annonce confirmant la subvention du FRR volet 2 pour le service intermunicipal des travaux publics
  - 6.6 - Renouvellement des employés à leurs ordres respectifs
- 7 - ADMINISTRATION
  - 7.1 - Adoption / Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 / Programmation #1
  - 7.2 - Appropriation de surplus / Réception définitive / Construction de la rue des Trembles Phase A
- 8 - LÉGISLATION
  - 8.1 - Avis de motion / Règlement # 2026-01 / Décrétant l'imposition des taxes foncières, de la taxe spéciale, des taxes de secteurs et de la tarification pour les services municipaux pour l'exercice financier 2026
  - 8.2 - Dépôt du 1er projet de règlement / Règlement 2026-01 décrétant l'imposition des taxes foncières, de la taxe spéciale, des taxes de secteur et de la tarification pour les services municipaux pour l'exercice financier 2026
- 9 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 9.1 - Demande de dérogation mineure / Lot # 4 337 533

- 9.2 - Demande de permis / Lot # 6 683 982
- 10 - TRAVAUX PUBLICS
- 11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 12 - LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE
- 13 - DIVERS
  - 13.1 - Octroi de contrat / Gré à gré / Fourniture de mazout pour le centre communautaire / Paquet et Fils inc.
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Steven Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ADOPTER** l'ordre du jour.

### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-01-006

#### 3.1 - Séance ordinaire du 1er décembre 2025

Il est proposé par Madame Marie-Noëlle Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025.

### 4 - RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL

Madame Marie-Noëlle Bélanger évoque les faits saillants du brunch de Noël édition 2025. L'évènement a été un franc succès avec plus de 160 personnes présentes sur place. 90 cadeaux ont été distribués aux enfants grâce à la généreuse contribution des Chevaliers de Colomb et de Fer Acier.

### 5 - FINANCES

2026-01-007

#### 5.1 - Présentation et adoption des comptes à payer / Décembre 2025

**ATTENDU QUE** le directeur général a déposé et présenté les comptes à payer du mois de décembre 2025 pour un total de 102 369,48 \$;

**ATTENDU QUE** la liste comprend toutes les factures reçues et les dépenses prévisibles en date d'aujourd'hui;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents d'**ACCEPTER** la liste des comptes à payer présentée.

### 6 - AFFAIRES COURANTES

2026-01-008

#### 6.1 - Octroi de contrats / PG Solutions

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite que les permis soit transmis de façon automatisée à la MRC de Lotbinière et souhaite également que l'inspecteur désigné puisse être entièrement autonome à distance à l'aide de la suite logicielle Mobilité 2.0;

**ATTENDU QUE** l'entreprise *PG Solutions inc.* a déposé une offre de service datée du 18 décembre 2025, pour la fourniture, l'installation et la formation du module « Service Web Évaluation - AC Territoire Permis » ainsi que du module « Mobilité 2.0 » ;

**ATTENDU QUE** ces modules contribueront à améliorer l'efficacité administrative et supportera tous les processus de l'évaluation foncière nécessaires à la constitution et à la tenue à jour du rôle foncier;

**ATTENDU** les coûts suivants :

	Prix	Rabais	Total
<b>Mobilité 2.0 - Frais annuel</b>	2 983 \$	276,20 \$	2 706,80 \$
<b>Mobilité 2.0 - Frais d'acquisition et de formation</b>	1 418,50 \$		1 418,50 \$
<b>Service Web éval. Frais unique</b>	950 \$		950,00 \$

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Madame Marie-Noëlle Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCEPTER** les offres de services déposées par *PG Solutions inc.* en date du 18 décembre 2025, pour la fourniture des services mentionnés ci-dessus pour un montant total de 5 075,30\$.

2026-01-009

### 6.2 - Autorisation / Renouvellement des assurances dommages

**ATTENDU QUE** la Municipalité se doit d'avoir un contrat d'assurance de dommages;

**ATTENDU QU'**un avis de renouvellement a été préparé le 23 octobre 2025 pour un renouvellement effectif le 7 janvier 2026;

**ATTENDU QUE** le montant total du contrat est de 22 957,58\$, soit une hausse de 12,40%;

**ATTENDU QUE** cette hausse significative est justifiée par l'ajout de plus d'un million de dollars de valeur assurable, notamment par l'ajout de plusieurs bâtiments municipaux sur notre police d'assurance;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Steven Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** le renouvellement du contrat d'assurance pour 2026 d'un montant de 22 957,58\$ avec FMQ assurances.

2026-01-010

### 6.3 - Avis d'intérêt / Programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la FQM

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

**ATTENDU QUE** pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à

l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Nathalie Vallée, appuyé par Monsieur Sébastien Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360
- **QUE** la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun autorise la direction générale, Mme Elizabeth Charest, à :
  - Signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet;
  - Effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

#### **6.4 - Dépôt / Lettre d'annonce confirmant la subvention du FRR volet 2 pour le service intermunicipal d'urbanisme**

Madame Elizabeth Charest, directrice générale et greffière-trésorière, informe les membres du conseil de la réception, en date du 19 décembre 2025, d'une aide financière d'un montant maximal de 502 500\$ dans le cadre du sous-volet *Coopération intermunicipale du Volet 4 - Coopération et gouvernance du Fonds régions et ruralité*. Ce montant est partageable entre les trois (3) municipalités participantes à l'Entente de délégation de compétence pour le service d'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement.

#### **6.5 - Dépôt / Lettre d'annonce confirmant la subvention du FRR volet 2 pour le service intermunicipal des travaux publics**

Madame Elizabeth Charest, directrice générale et greffière-trésorière, informe les membres du conseil de la réception, en date du 19 décembre 2025, d'une aide financière d'un montant maximal de 525 000\$ dans le cadre du sous-volet *Coopération intermunicipale du Volet 4 - Coopération et gouvernance du Fonds régions et ruralité*. Ce montant est partageable entre les trois (3) municipalités participantes à l'Entente pour la fourniture d'un service intermunicipal des travaux publics.

2026-01-011

#### **6.6 - Renouvellement des employés à leurs ordres respectifs**

**ATTENDU QUE** la Municipalité paie les frais d'adhésion aux employés municipaux à leurs ordres professionnels respectifs;

**ATTENDU QUE** pour 2026, les frais sont de :

- 1 141,55\$ pour le renouvellement à l'ADMQ pour la directrice générale;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**AUTORISER** le paiement de 1 141,55\$ avant taxes applicables pour les frais d'adhésion à l'ADMQ.

#### **7 - ADMINISTRATION**

2026-01-012

### 7.1 - Adoption / Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 / Programmation #1

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron, appuyé par Madame Marie-Noëlle Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **DE S'ENGAGER** à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- **DE S'ENGAGER** à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- **D'APPROUVER** le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- **DE S'ENGAGER** à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- **DE S'ENGAGER** à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- **DE S'ENGAGER** à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2026-01-013

### 7.2 - Appropriation de surplus / Réception définitive / Construction de la rue des Trembles Phase A

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise Dilicontracto inc. pour la construction du prolongement de la rue des Trembles dans le parc industriel en vertu de la résolution 2024-07-151;

**ATTENDU QUE** la firme Arpo Groupe Conseil a été mandaté pour faire la surveillance de chantier durant les travaux de construction;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a décidé de retirer la deuxième couche de pavage du contrat octroyé;

**ATTENDU** la réception du décompte progressif #3 signifiant la réception définitive du projet et la remise de la retenue d'exécution d'un montant de 39 365,21\$, taxes incluses;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Monsieur Sébastien Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**AUTORISER** le paiement au montant de 39 365,21\$, taxes incluses, et de prendre les fonds à même le surplus cumulé à cette fin.

## 8 - LÉGISLATION

2026-01-014

### 8.1 - Avis de motion / Règlement # 2026-01 / Décrétant l'imposition des taxes foncières, de la taxe spéciale, des taxes de secteurs et de la tarification pour les services municipaux pour l'exercice financier 2026

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Steven Laroche qu'un premier projet est présenté à cette séance-ci du conseil municipal et que lors d'une prochaine séance du conseil le règlement 2026-01 décrétant l'imposition des taxes foncières, de la taxe spéciale, des taxes de secteurs et de la tarification pour les services municipaux pour l'exercice financier 2026 sera adopté.

2026-01-015

### 8.2 - Dépôt du 1er projet de règlement / Règlement 2026-01 décrétant l'imposition des taxes foncières, de la taxe spéciale, des taxes de secteur et de la tarification pour les services municipaux pour l'exercice financier 2026

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables du territoire de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se doit d'imposer et de prélever, par voie de taxation directe et de compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon le budget déposé pour l'exercice financier 2026;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a déposé, le 12<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026, le projet de règlement numéro 2026-01;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement sera régulièrement donné à une séance de ce conseil tenue le 12 janvier 2026;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ADOPTER** le projet de règlement portant le numéro 2026-01, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

## 9 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2026-01-016

### 9.1 - Demande de dérogation mineure / Lot # 4 337 533

**ATTENDU QUE** les propriétaires du 215 rang Bois-Francs Ouest ont déposé une demande de dérogation mineure;

**ATTENDU QUE** le projet vide les éléments suivants :

- Permettre une dérogation au règlement de lotissement 04-2007 actuellement en vigueur, afin de permettre la correction de la superficie du lot 4 337 533 puisque celle-ci est de 2 805,4 m<sup>2</sup> au lieu de 3 700m<sup>2</sup>. La demande a pour but également de corriger la profondeur du lot existant de 28,24 mètres au lieu de 60,0 mètres tel que prescrit par la règlement.

**ATTENDU QUE** le CCU a fait l'analyse détaillée du dossier et qu'il juge que si la demande est refusée, celle-ci causera un préjudice sérieux aux demandeurs;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Madame Marie-Noëlle Béalnger et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**OCTROYER** la dérogation mineure tel que présenté et conformément aux autres dispositions réglementaires.

2026-01-017

## 9.2 - Demande de permis / Lot # 6 683 982

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de permis d'affichage pour la propriété sise au 380 rue des Trembles;

**ATTENDU QUE** la propriété est visée par l'application du Règlement PIIA et que la demande doit être présentée aux membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**ATTENDU QUE** les travaux consistent à ajouter une enseigne apposée au mur du bâtiment;

**ATTENDU QUE** le CCU a fait l'analyse suivante :

- L'ensemble des dispositions réglementaires sont respectées;
- Le type d'enseigne et la finition s'harmonise avec le milieu;
- Le projet ne porte pas atteinte aux propriétés voisines;
- Le CCU est prêt à recommander favorablement le projet;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Monsieur Sébastien Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**AUTORISER** la demande de permis d'affichage au 380 rue des Trembles tel que présentée.

## 10 - TRAVAUX PUBLICS

## 11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 12 - LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

## 13 - DIVERS

2026-01-018

### 13.1 - Octroi de contrat / Gré à gré / Fourniture de mazout pour le centre communautaire / Paquet et Fils inc.

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à une demande de prix pour la fourniture de mazout pour le centre communautaire;

**ATTENDU QUE** les offres de prix reçues des différents fournisseurs de mazout;

**ATTENDU QUE** ces contrats peuvent être attribués de gré à gré en vertu du Règlement numéro 2024- sur la gestion contractuelle de la Municipalité;

**ATTENDU** qu'après analyse des offres de prix, il est opportun d'octroyer ce contrat à Paquet et Fils inc.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Monsieur Steven Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**OCTROYER** le contrat de fourniture de mazout à Paquet et Fils inc. au montant de 1,0785\$/litre.

## 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient alors la période de questions.

2026-01-019

**15 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h07.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Élisabeth Charest, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

---

Madame Annie Thériault Madame  
Mairesse

---

Élisabeth Charest  
Directrice générale et greffière-trésorière